POLICY BRIEF

RÉSEAU EUROPÉEN DE SURVEILLANCE DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (EARS-VET)





Réseau européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens en médecine vétérinaire (EARS-Vet)

Suojasaminicrobial Resistance and Healthcare-Associate Resistance

POLICY BRIEF





CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SYSTEME EARS-VET

La résistance aux antimicrobiens (RAM) doit être abordée dans le cadre de l'approche « Une seule santé », comme indiqué dans le plan d'action « Une seule santé » de l'UE.

Dans le secteur humain, l'ECDC surveille la RAM pour les bactéries responsables d'infections invasives chez les patients hospitalisés (Réseau européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, EARS-Net) et pour Salmonella spp. et Campylobacter spp. (Réseau européen sur les maladies et les zoonoses d'origine alimentaire et hydrique, FWD-Net). Dans le secteur animal, l'EFSA coordonne une surveillance active de la RAM chez les bactéries commensales et zoonotiques provenant d'animaux de rente non malades à l'abattage et des aliments, conformément à la directive 2003/99/CE du Parlement européen et du Conseil et de la Commission mettant en œuvre la décision 2013/652/UE. Depuis 2011, les agences de l'UE livrent leurs conclusions dans des rapports conjoints interagences sur la consommation d'antimicrobiens et l'analyse de la résistance (JIACRA). Le rapport JIACRA II a conclu que la surveillance de la RAM devrait également inclure les pathogènes animaux.





CONTEXT AND RATIONALE BEHIND EARS-VET

Si la surveillance de l'EFSA fournit des informations précieuses sur le potentiel de propagation de la RAM à l'homme par la chaîne alimentaire, elle présente également des limites : i) elle n'informe pas sur la présence de la RAM pour des agents pathogènes animaux spécifiques, alors que ces informations sont nécessaires pour guider l'utilisation des antimicrobiens et promouvoir le bon usage des antimicrobiens dans le secteur vétérinaire ; ii) elle se concentre exclusivement sur la transmission de la RAM d'origine alimentaire, alors que la transmission de la RAM des animaux à l'homme peut se produire par de multiples autres voies et ; iii) elle cible les animaux sains qui n'ont jamais été traités avec un antimicrobien ou qui ont été traités longtemps avant l'échantillonnage pour les tests de la RAM, ce qui limite la sensibilité du système de surveillance, c'est-à-dire sa capacité à détecter la RAM, et la possibilité d'étudier les associations directes entre la RAM et la consommation d'antimicrobiens. Il reste donc une lacune importante à combler : un programme européen coordonné sur la surveillance de la RAM pour les bactéries pathogènes des animaux, notamment chez les animaux malades.

Il n'existe actuellement aucune réglementation européenne sur la surveillance de la RAM dans les pathogènes bactériens des animaux. Cependant, le règlement de l'UE 2016/429 (loi sur la

santé animale) ouvre la possibilité de réglementer la surveillance de la RAM en médecine vétérinaire. Comme premier pas dans cette direction, l'EFSA a reçu un mandat de la Commission européenne pour fournir, d'ici mars 2022, « un avis scientifique en vue de l'établissement d'une liste et d'une catégorisation des maladies animales transmissibles causées par des bactéries résistantes aux antimicrobiens » (à l'exclusion de celles déjà couvertes par la directive 2003/99/CE). Toutefois, la manière dont la surveillance doit être mise en œuvre ne fait pas partie de ce mandat.

Il est à noter qu'un certain nombre de pays de l'UE (au moins 11) disposent déjà d'un système national de surveillance de la RAM dans les bactéries pathogènes des animaux. Cependant, ces systèmes sont fragmentés, ne surveillent pas tous les mêmes espèces animales, les mêmes espèces bactériennes et les mêmes antimicrobiens, et n'utilisent pas tous les mêmes méthodologies et critères d'interprétation. En outre, d'autres pays sont en train de développer leur système de surveillance, sans bénéficier de recommandations à l'échelle européenne. Il est urgent d'adopter une approche harmonisée et coordonnée pour la surveillance de la RAM des agents pathogènes bactériens des animaux dans toute l'Europe.

Le moment est donc venu de mettre en place le réseau européen de surveillance de la résistance antimicrobienne en médecine vétérinaire (EARS-Vet), qui devrait être créé et conçu de manière à pouvoir compléter et intégrer les systèmes de surveillance existants de l'ECDC et de l'EFSA. Le système EARS-Vet représenterait une étape importante vers une stratégie de surveillance de la RAM renforcée et véritablement unique en son genre, en liaison avec le suivi de la consommation d'antimicrobiens en Europe.



Cette conclusion ainsi que les informations techniques suivantes, sont le résultat d'un accord collectif au sein d'un groupe multidisciplinaire de 30 experts de 14 pays européens en consultation avec les organes compétents de l'UE (ECDC, EFSA,

EMA), élaboré dans le cadre de l'action conjointe de l'UE sur la résistance aux antimicrobiens et les infections associées aux soins (EU-JAMRAI) 2018-2021 cofinancée par le programme de santé de l'UE.

OBJECTIFS DE L'EARS-VET

EARS-Vet serait chargé de fournir des données sur la situation actuelle de la RAM, de suivre les tendances de la RAM et de détecter les nouvelles formes de RAM pour les bactéries pathogènes des animaux en Europe afin de :

- Informer sur la présence de la RAM pour des agents pathogènes animaux spécifiques;
- ii. Contribuer à l'élaboration de recommandations fondées sur des données probantes pour la prescription d'antimicrobiens chez les animaux, soutenant ainsi les actions de promotion du bon usage des antimicrobiens dans le secteur vétérinaire;
- Étudier les liens directs entre la consommation d'antimicrobiens et la RAM chez les animaux et les humains, en fournissant des données sur la RAM recueillies en pratique clinique. À ce titre, le système EARS-Vet pourrait compléter les données couvertes actuellement par les rapports JIACRA;
- Soutenir l'évaluation des risques d'exposition humaine à la RAM à partir de réservoirs animaux par des

- voies non liées à l'alimentation (par exemple, contact direct avec des animaux de compagnie ou des animaux de rente);
- Fournir des informations actualisées aux décideurs politiques et permettre d'explorer les avantages des interventions au niveau européen;
- vi. Fournir des informations pertinentes qui pourraient être utiles aux agences des médicaments lors de l'évaluation ou de la révision des autorisations de mise sur le marché;
- vii. Contribuer à l'estimation du fardeau de la RAM dans le secteur animal.

CONCEPTION ET STANDARDS EARS-VET

EARS-Vet fonctionnerait comme un réseau de systèmes nationaux de surveillance de la RAM chez les animaux malades, de la même manière qu'EARS-Net dans le secteur humain.

Tous ces systèmes de surveillance nationaux effectuent une collecte passive de données, bien que quelques pays complètent leur système passif par un échantillonnage actif. En utilisant une approche basée sur l'expérience des acteurs de terrain qui tient compte de ce que les systèmes de surveillance nationaux surveillent actuellement, ainsi que de ce que l'EFSA et l'ECDC couvrent déjà, les pays partenaires de l'EU-JAMRAI se sont mis d'accord sur un champ d'application provisoire d'EARS-Vet comprenant 220 combinaisons d'espèces animales – types d'échantillons – espèces bactériennes – antimicrobiens d'intérêt et des standards EARS-Vet pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens.

ÉTAPES FUTURES DE LA MISERNPLACE D'EARS-VET

Sur la base des réalisations de l'EU-JAMRAI, les prochaines étapes consisteront à lancer une phase pilote EARS-Vet au cours de laquelle les pays participants commenceront à partager et à analyser conjointement leurs données, et enfin à produire un premier rapport de surveillance EARS-Vet. Le niveau de représentativité et de comparabilité des données de la RAM entre les systèmes de surveillance nationaux sera également évalué. Les développements futurs d'EARS-Vet comprennent également l'intégration des données moléculaires (WGS) pour la surveillance des clones bactériens et des gènes de la RAM, ainsi que l'inclusion d'autres RAM d'intérêt, tels que celles qui doivent être identifiées comme prioritaires dans l'avis scientifique de l'EFSA sur la liste et la catégorisation des maladies animales transmissibles causées par des bactéries résistantes aux antimicrobiens.

Pour réaliser ces prochaines étapes, et plus généralement pour assurer la pérennité du système EARS-Vet, un engagement politique fort de la part des décideurs européens et nationaux est nécessaire. À court terme, nous les invitons instamment i) à apporter un soutien financier à EARS-Vet, par exemple en finançant une phase pilote d'EARS-Vet et ii) à apporter un soutien politique à EARS-Vet, en encourageant les États membres à promouvoir la surveillance de la RAM dans les bactéries pathogènes des animaux dans leur pays et à inviter les points de contact nationaux concernés à se joindre à l'initiative EARS-Vet.

À long terme, le système EARS-Vet pourrait éventuellement être repris par des agences de l'UE (par exemple l'EFSA), si elles reçoivent le mandat de coordonner la surveillance de la RAM dans les bactéries pathogènes des animaux (par exemple sous l'égide de la loi sur la santé animale). Cela garantirait l'intégration du système EARS-Vet dans le paysage européen de la surveillance de la RAM et des initiatives connexes, et contribuerait à renforcer la surveillance de la RAM dans le cadre d'un système de santé unique en Europe.

Joint Action

Pour réaliser
les prochaines
étapes et assurer
la pérennité du
système EARS-Vet, un
engagement politique
fort de la part des
décideurs européens
et nationaux est
nécessaire.







This document arises from the Joint Action on Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections (EU-JAMRAI), which has received funding from the European Union, in the framework of the Health Program (2014–2020) under the Grant Agreement Nº761296. Sole responsibility lies with the author and the Consumers, Health, Agriculture and Food Executive Agency is not responsible for any use that may be made of the information contained herein